

## CONVOCATION

A la suite des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020, les quinze conseillers municipaux élus lors de ce scrutin seront légalement installés le :

**Vendredi 03 juillet 2020 à 20 h**  
**Salle du Conseil à la Mairie de Loudes**

Conformément à la législation en vigueur, cette séance comprendra :

- Installation du conseil Municipal
- L'élection du Maire,
- Fixation du nombre d'adjoints et procéder à leur élection
- Lecture de la charte de l'élu local
- Le montant des indemnités du Maire et des adjoints,
- Pouvoirs du Maire ; délégation du Conseil Municipal au Maire,
- L'élection du délégué communautaire,
- Désignation des membres dans les commissions
- Questions diverses

Fait à Loudes, le 29 juin 2020

**Jean-Claude EYRAUD**  
**Maire de Loudes**



P.S : Amener un masque et un stylo